



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE MARCEL PAGNOL RELATIVE À UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PÉRISCOLAIRE

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 05/12/2023

Compte-rendu affiché le 13/12/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marine BOISSIER

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Dominique LARGE ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Pierre-Marie MAUXION ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Eliane CHAPON

Marine BOISSIER a donné procuration à Levana MBOUNI

Marcel GOLBERY a donné procuration à Sandrine COMTE

Anne DEMOND a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Marlène BONTEMPS

ABSENTS

Anissa HIDRI ; Claude MOUCHIKHINE

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le collège Marcel Pagnol et la Ville de Pierre-Bénite, signataires de la présente convention, ont conclu un partenariat en vue de l'organisation d'activités éducatives à l'attention des élèves de l'établissement.

Les ateliers seront encadrés par l'animateur du Service Jeunesse, qui en est le « référent » ; celui-ci pourra être suppléé dans ses missions par l'animatrice Information Jeunesse.

La convention définit les modalités de mise œuvre de ces interventions, et les obligations conjointes qui en résultent.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre le Collège Marcel Pagnol et la ville de Pierre-Bénite, et tous les documents s'y rapportant, pour assurer les ateliers éducatifs dans l'établissement.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Marie MAUXION



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional



(logo mairie)

CONVENTION « atelier jeux »

**Relative à la mise en œuvre d'une activité périscolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif (?)
Année scolaire : 2023/2024**

Entre :

Le Collège Marcel Pagnol
44 rue Charles de Gaulle
BP 68 PIERRE BENITE 69310

Représenté par le Principal : Monsieur Didier SOLER

Et

Le service jeunesse de la Mairie de Pierre Bénite
Place Jean Jaurès, 69310 PIERRE BENITE

Représentée par : Mme Cindy PASQUIER

Préambule

Le Collège Marcel Pagnol et le Service jeunesse de la Mairie de Pierre Bénite, signataires de la présente convention, ont conclu un partenariat en vue de l'organisation d'activités ludiques et éducatives à l'intention des élèves de l'établissement. L'objectif est de proposer aux élèves des ateliers autour du jeu leur permettant de développer des compétences transversales favorisant les apprentissages (coopération, respect des règles, développement de stratégie, communication...).

Article 1 : Ateliers

Article 1.1. Objet

Sur le temps méridien, le Collège souhaite organiser, avec le concours du Service jeunesse de la Mairie de Pierre Bénite, des ateliers jeux accessibles aux élèves volontaires.

Ces ateliers pourront se dérouler tout au long de l'année scolaire.

Article 1.2. Modalités

- **Public** : L'atelier est ouvert à tous les élèves volontaires, sans inscription, dans la limite des places disponibles fixées par l'animateur. L'animateur veillera à mixer les âges et les genres. Un élève qui s'engage à

participer à une séance est tenu de rester tout au long de cette même séance, et ne pourra pas être autorisé à quitter l'atelier en cours de séance.

- **Lieu** : Le Collège Marcel Pagnol met à disposition des salles (ou espaces extérieurs si évolution de l'activité) permettant à l'animateur de réaliser ses ateliers
- **Intervenant** : Le service jeunesse met à disposition un animateur
- **Horaires** : le jeudi de 12h30 à 14h25, avec deux temps d'ateliers distincts : 12h30 - 13h25 ; 13h30 – 14h25.
- **Matériel** : le collège et le service jeunesse mettent à disposition du matériel (jeux).

Article 1.3 : Financement

Les ateliers sont donnés à titre gracieux par le Service jeunesse de la Mairie de Pierre Bénite.

Article 2 : responsabilités

Les activités sont organisées à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement scolaire. Il n'en demeure pas moins que le Service jeunesse de la Mairie de Pierre Bénite ne saurait s'exonérer de sa propre responsabilité à l'égard des élèves et des tiers. Il importe donc que le Service jeunesse veille à ce que son contrat d'assurance couvre le risque afférent à de telles activités.

Article 3 : résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature et sera reconduite de manière tacite sauf si l'une des deux parties souhaite l'interrompre.

Fait à : Pierre Bénite

Le :

Le chef d'établissement
du Collège Marcel Pagnol

Le Service jeunesse
de la Mairie de Pierre Bénite

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20231212-VILLE_2023DL086-DE